

### III. La loi de libération des esclaves. Dt 15, 12-18

12. Lorsque se vendra à toi ton frère hébreu ou hébreue, et il te servira six années et dans la septième année tu le renverras<sup>1</sup> libre d'auprès de toi.

13. Et lorsque tu le renverras libre d'auprès de toi, tu ne le renverras pas à vide<sup>2</sup>.

14. Orner tu l'orneras<sup>3</sup>, de ton petit bétail et de ton aire et de ton pressoir, (ce) dont t'a béni HaShem ton D.ieu, tu lui donneras.<sup>4</sup>

15. Et tu te souviendras qu'esclave tu as été dans le pays d'Égypte et que t'a visité<sup>5</sup> HaShem ton D.ieu. C'est pourquoi Moi<sup>6</sup> je te prescris ce DaVar-ci aujourd'hui.

16. Et s'il arrive qu'il te dise : « Je ne sortirai pas d'auprès de toi », parce qu'il t'aime et ta maison, parce que c'est Tov<sup>7</sup> pour lui auprès de toi,

17. alors tu prendras le poinçon et tu mettras dans son oreille et dans la porte<sup>8</sup>, et il deviendra pour toi un esclave pour toujours. Et aussi pour ta servante tu feras ainsi.

18. Qu'il ne soit pas pénible à tes yeux quand tu le renverras libre d'auprès de toi, car c'est pour un double salaire de salarié qu'il t'a servi six années<sup>9</sup>. Et te bénira<sup>10</sup> HaShem ton Dieu en tout ce que tu feras.

---

<sup>1</sup> Le verbe *envoyer* (נָשַׁל) employé à une conjugaison intensive sert de terme technique dans les lois d'affranchissement des esclaves. C'est avec ce verbe que Moshe doit s'adresser à Pharaon pour obtenir la liberté du peuple en esclavage, et qu'on traduit le plus souvent par *laisse partir mon peuple*. Cf. Ex 5,1.

<sup>2</sup> C'est-à-dire "les mains vides" ; cf. Ex 3,21 ; 23,15 ; 34,20 ; Dt 16,16.

<sup>3</sup> Le verbe est un dénominatif (formé sur un nom) d'un mot qui signifie le *collier*, le *pendentif*. On a donc la figure de l'encerclement par les dons, mais aussi la figure de l'affection et de la dignité qu'apporte le cadeau d'un bijou qui honore et dignifie la personne qui s'en va libre.

<sup>4</sup> On peut découper de deux façons la phrase. Notre découpage distingue le fait, en soi, d'orner et honorer la personne de l'aspect plus concret du don. Si on retire la virgule après *l'orneras*, on peut mettre un point après *pressoir*. Alors les dons forment le bijou lui-même. Dans les deux cas, le don est associé à la profusion qui vient de D.ieu qui a béni.

<sup>5</sup> La "visite" de D.ieu signifie à la fois la délivrance de la personne opprimée ou lésée et le châtement de la personne coupable de l'oppression ou de l'abus.

<sup>6</sup> Lorsque le pronom personnel indépendant du verbe est ajouté, il souligne une insistance car il n'est pas nécessaire en Hébreu. De plus, cette forme du pronom personnel pour D.ieu rappelle toujours la première phrase des Dix Paroles *Moi (Je suis) HaShem ton D.ieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, d'une maison d'esclaves* (Ex 20,2 ; Dt 5,6)

<sup>7</sup> Le fameux TOV, autrement dit *parce qu'il a du Bonheur et du Bien-être* auprès de toi et de ta famille (maison), que c'est bon pour lui matériellement et moralement.

<sup>8</sup> Ce qui suppose que le poinçon traverse le lobe de l'oreille.

<sup>9</sup> Il a été au service à temps complet, de jour comme de nuit et non à la journée comme le salarié.

<sup>10</sup> L'ordre verbe - sujet est naturel en Hébreu ; ici la traduction littérale pour faire écho au v. 14.